

AVIS AUX FAMILLES DE LA COMMUNE DES BREULEUX

Offres pour familles

Depuis 2022, la Commune des Breuleux offre aux familles, une fois par année pendant les vacances scolaires et les jours fériés, la possibilité de partir gratuitement en excursion comprenant le voyage en train + une activité à choix (zoo de Bâle, Aquabasilea, Musée des Transports, Maison Cailler, Musée national, Musée olympique).

Désireux de proposer davantage de possibilités d'escapades, le Conseil communal a décidé d'élargir cette offre en proposant un montant maximal fixe par catégorie de personnes, valable pour l'ensemble des activités Railway CFF ou pour des loisirs propres aux Chemins de fer du Jura (descente à trottinette ou train à vapeur/attaque).

En fonction de l'activité choisie, la participation communale maximale s'élève à:

- Fr. 150.-/parent (fr. 90.- avec ½ tarif).
- Fr. 140.-/jeune de 16 à 18 ans (fr. 95.- avec ½ tarif).
- Fr. 45.- pour les enfants de 6 à 16 ans.

L'éventuel surplus en fonction de l'activité choisie est à charge des familles et à payer directement au guichet de gare des Chemins de fer du Jura à Saignelégier.

Le principe reste le même pour les intéressés, qui doivent se présenter au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouverture, une semaine avant la date prévue, pour bénéficier du bon à échanger dans la gare CJ de Saignelégier.

Le Conseil communal

AVIS AUX FAMILLES DE LA COMMUNE DES BREULEUX

Offres pour familles

Depuis 2022, la Commune des Breuleux offre aux familles, une fois par année pendant les vacances scolaires et les jours fériés, la possibilité de partir gratuitement en excursion comprenant le voyage en train + une activité à choix (zoo de Bâle, Aquabasilea, Musée des Transports, Maison Cailler, Musée national, Musée olympique).

Désireux de proposer davantage de possibilités d'escapades, le Conseil communal a décidé d'élargir cette offre en proposant un montant maximal fixe par catégorie de personnes, valable pour l'ensemble des activités Railway CFF ou pour des loisirs propres aux Chemins de fer du Jura (descente à trottinette ou train à vapeur/attaque).

En fonction de l'activité choisie, la participation communale maximale s'élève à:

- Fr. 150.-/parent (fr. 90.- avec ½ tarif).
- Fr. 140.-/jeune de 16 à 18 ans (fr. 95.- avec ½ tarif).
- Fr. 45.- pour les enfants de 6 à 16 ans.

L'éventuel surplus en fonction de l'activité choisie est à charge des familles et à payer directement au guichet de gare des Chemins de fer du Jura à Saignelégier.

Le principe reste le même pour les intéressés, qui doivent se présenter au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouverture, une semaine avant la date prévue, pour bénéficier du bon à échanger dans la gare CJ de Saignelégier.

Le Conseil communal